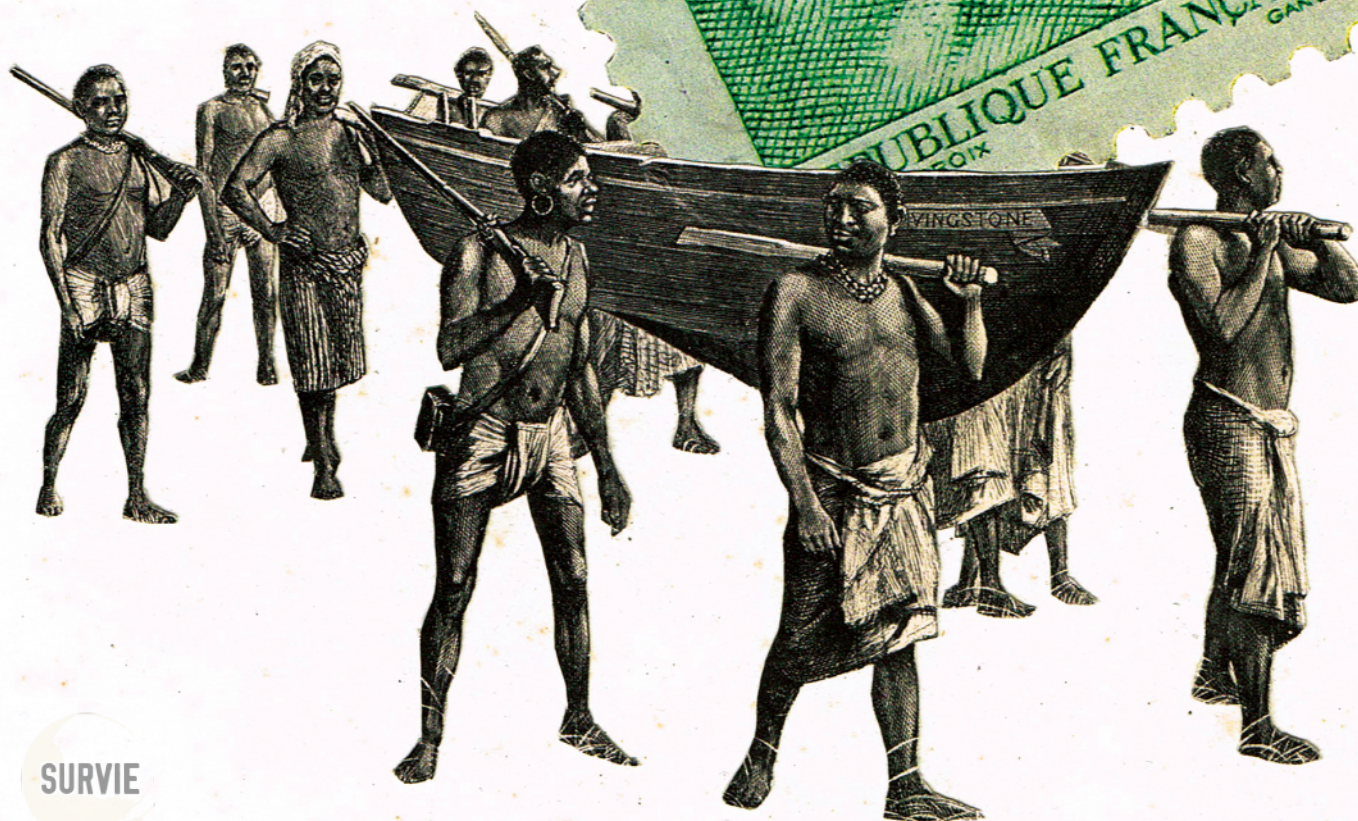




Enfin un procès contre Bolloré ?

Vincent Bolloré est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris, en même temps que deux cadres de son groupe, Gilles Alix, ex-directeur général, et Jean-Philippe Dorent, dirigeant de la filiale Havas (anciennement Euro RSCG). Ils seront jugés pour corruption d'agent public étranger au Togo et complicité d'abus de confiance au Togo et en Guinée.

Selon l'ordonnance de renvoi, Bolloré et Alix « ont décidé ensemble la prise en charge de frais de campagne des deux candidats », les présidents Faure Gnassingbé au Togo et Alpha Condé en Guinée, lors des présidentielles de 2010. L'enquête du parquet national financier (PNF) établit en effet qu'Euro RSCG a fourni des prestations à Gnassingbé à un prix sous-évalué : 100 000 euros, le solde (300 000 euros) ayant été facturé à SDV, autre filiale du groupe. Le groupe Bolloré s'est vu « récompensé » par une extension de la durée de la concession du port de Lomé. L'enquête montre une opération quasi identique en Guinée au profit de Condé qui, élu, confiait la concession du port de Conakry à la multinationale.

En 2021, Bolloré avait reconnu les faits, espérant ainsi éviter un procès. Contre l'abandon des poursuites, il avait réglé une amende de 12 millions d'euros dans le cadre d'une convention judiciaire d'intérêt public, puis négocié avec le PNF une amende de 375 000 euros dans le cadre d'une procédure de plaider-coupable. Sauf que, patatras, une juge, estimant la peine trop clémente, a refusé d'homologuer l'accord avec le PNF, renvoyant le dossier à l'instruction. Le procès est fixé en décembre. Le milliardaire d'extrême droite risque jusqu'à dix ans de prison.

Djibouti : le même et on recommence

On ne s'attendait à rien, on est quand même déçu : le 10 avril, Ismaïl Omar Guelleh (IOG) a été élu pour la sixième fois président de la République de Djibouti, avec un score tout francfricain : 97,81 % des voix, mieux que le congolais Denis Sassou-Nguesso avec ses seulement 95 % obtenus en mars. L'opposition comptabilise cependant 80 % d'abstention. Au pouvoir depuis 1999, IOG

devait pourtant passer la main, la constitution interdisant les candidat·e·s de plus de 75 ans. Mais une révision constitutionnelle adoptée en novembre dernier lui a permis de se représenter malgré ses 78 printemps, face à un candidat fantôme et une opposition divisée, une partie ayant appelé au boycott du scrutin.

La raison de cette nouvelle candidature, martelée lors de la campagne : la « stabilité » qu'incarnerait IOG pour une population djiboutienne qui doit être « protégée et rassurée » face à l'instabilité régionale (*Mediapart*, 9/04). Quelle abnégation... pour un peuple dont plus de 70 % des jeunes sont au chômage et dont l'opposition est systématiquement muselée. Sans compter les soupçons de crimes de guerre contre les populations Afar (*Billets d'Afrique*, 03/2025). Mais s'il y en a qui sont vraiment rassurés, ce sont les partenaires de Djibouti, la France en tête. Alors que celle-ci a perdu la plupart de ses bases militaires en Afrique, qu'il lui est bon de pouvoir compter sur un IOG « intouchable » (dixit une source diplomatique française) pour garder sur le continent une assise solide et quelque 1500 soldats en permanence ! Et tant pis pour l'ingérence, l'autoritarisme et l'asphyxie des peuples.

« Généreuse » aide au développement

À l'occasion d'un changement de direction à l'Agence française de développement (AFD), où Rémy Rioux doit céder sa place à Christophe Lecourtier, jusqu'ici ambassadeur au Maroc, un collectif s'élève dans une tribune parue sur le site du *Monde* le 16 mars, des critiques et baisses récentes de l'Aide publique au développement (APD). Avec un argumentaire qui a le mérite de la clarté : « *L'aide au développement n'est pas une question de générosité* », rappelle le texte signé notamment par un ancien directeur général de la Banque mondiale et plusieurs députés de droite, mais « *un instrument central de l'influence française* » et de « *soutien à nos entreprises* ».

De fait, la « générosité » apparaît plus que jamais lointaine si l'on regarde comment se redessine l'APD après la baisse en 2025 d'un tiers de son enveloppe allouée par l'État (une baisse qui doit se poursuivre en 2026), même si l'AFD l'a compensée par des

cofinancements divers (*Jeune Afrique*, 11/03/2026). Les dons sont ainsi passés l'an dernier à 10 % de son activité (contre 20 % en 2023), les 90 % restants étant des prêts. Les pays surendettés sont délaissés au profit des économies solides (Maroc, Égypte, Kenya...). L'AFD a également réduit son activité dans les domaines de la santé et de la protection sociale (-24 %), de la formation professionnelle et de l'éducation (-49 %) alors que l'allocation augmente pour l'énergie (+29 %), la gouvernance et la gestion des migrations (+75 %). Lecourtier, ancien conseiller de Sarkozy et Lagarde, ne devrait pas infléchir cette tendance.

Centrafrique : France is back

Les 12 et 13 mars, le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot était en voyage diplomatique en République centrafricaine (RCA). C'est la première visite d'un officiel français dans le pays depuis celle de Jean Yves Le Drian fin 2018... il y a plus de sept ans ! Le rapprochement entre la RCA et la Russie, notamment autour des questions de sécurité jusqu'alors réservées à la France, avait contribué à réduire drastiquement les relations entre Paris et Bangui (*Billets d'Afrique* n°309, 07/2021), avec suspension de la coopération militaire et de nombreuses aides budgétaires.

La France cherche donc à retisser le lien avec cet État longtemps emblématique de la Françafrique, la présence sur place de troupes paramilitaires russes ne semblant plus représenter une ligne rouge. Emmanuel Macron a déjà reçu deux fois à l'Élysée, en 2023 et 2024, le président centrafricain Faustin-Archange Touadéra. La feuille de route mise en place à cette occasion semble bien suivie, puisque Jean-Noël Barrot s'est félicité devant la presse de « *la restauration complète des relations* » entre les deux pays « *dans un esprit gagnant-gagnant* ».

Derrière ces habituelles formules toute faites, nul doute que la France cherche comme toujours d'abord à promouvoir ses intérêts propres, en commençant par ne pas laisser le champ libre à la Russie, mais aussi aux Émirats arabes unis, dont la Centrafrique s'est rapprochée récemment. Avec un œil sur les riches sous-sols du pays ?

Image de couverture :

6col

Site web : 6col.fr

Journal fondé en 1993 sous le nom de

Billets d'Afrique par François-Xavier

Verschave - **Directeur de la publication**

Nicolas Butor - **Comité de rédaction**

R. Granvaud, O. Tobner, J. Boucher, J. Poirson,

N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans,

M. Petit-Ageneau, A. Decroix, K. Gueguen -

Ont contribué à ce numéro A. Dumarçay,

É. Cabello, G. Althabégoity, A. Ketchiemen, J.

Beurk, É. Baumard - **Édité par** Association

Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris- **Tél.**

(+33)9 53 14 49 74 - **Web** <http://survie.org> -

Commission paritaire n°0226G87632 -

Dépôt légal mai 2026 - **ISSN** 3129-6106 -

Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80

rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Mar-

tin

➔ Sur le web

<http://survie.org/decolonisons>

Instagram : [decolonisonslejournal](#)

➔ Nous écrire

decolonisons-lejournal@survie.org

Bulletin d'abonnement en page 12

Sommaire

4 ACTUALITÉ

Résolution de l'Onu sur la traite et l'esclavage

5 ACTUALITÉ

L'Europe toujours plus forteresse

6 ANALYSE

Un extractivisme linguistique au service de l'IA francophone

8 ENTRETIEN

Olivier Le Cour Grand-maison, à propos de son livre *Oradour coloniaux français*

11 SALVES

Gabon : Réseaux sociaux coupés, France silencieuse

Les 11 et 12 mai doit se tenir un sommet France-Afrique (prétendument) *new look*. Exit la « société civile » mise en avant en 2021 : le rendez-vous, qui réunit le président de la République française et les chefs d'État et de gouvernement africains, sera cette fois officiellement tourné vers les seules questions économiques, comme l'indique son intitulé, modèle de jargon entrepreneurial – « Africa Forward : des partenariats entre l'Afrique et la France pour l'innovation et la croissance ». De plus, il se tiendra à Nairobi, capitale du Kenya. C'est la première fois qu'un tel sommet est accueilli (et « co-présidé ») par un pays d'Afrique anglophone.

Une « illustration de la volonté de Paris de diversifier ses partenariats sur ce continent au-delà de son pré carré francophone » (*Le Monde*, 25/09/2025).

Mais également une ixième tentative de faire croire à une normalisation des relations entre la France et les pays africains. L'Élysée veut ainsi y voir la

preuve de « *partenariats Afrique-France à la fois robustes et équilibrés* », en soutien « *du développement économique de chacun* » et « *au service des populations* » (communiqué du 17/03). La fin de la Françafrique en somme. On commence (hélas) à connaître la chanson par cœur.

En réalité, les tentatives d'extension de la politique africaine de la France hors d'Afrique francophone, c'est-à-dire hors de son ancien empire africain, n'ont rien de bien nouveau. Il suffit pour s'en convaincre de se souvenir de l'influence tricolore, des années 1970 à 1990, sur deux anciennes colonies belges, le Zaïre de Mobutu (aujourd'hui République démocratique du Congo) et le Rwanda d'Habyarimana. Deux exemples emblématiques des ravages des politiques françafricaines.

Surtout, l'aspect militaire, mis de côté dans le plan de communication de ce sommet 2026, n'est jamais bien loin. Le Kenya et la France ont ainsi signé en octobre 2025 un accord bilatéral de coopération en matière de défense. Un texte, ratifié par le parlement kenyan le 10 avril, qui porte entre autres sur le « partage de renseignements », la « sécurité maritime », le « maintien de la paix »... et un soupçon d'« aide humanitaire » pour faire bonne figure.

Le Kenya n'est pas un cas isolé. La France n'a ainsi cessé de renforcer ces dernières années sa coopération militaire avec une autre ancienne colonie britannique, le Nigeria, confronté à la menace de groupes djihadistes et à une explosion du « banditisme » (*TV5 monde*, 9/12/2025). Son président Bola Tinubu, a d'ailleurs annoncé un nouvel accord avec Paris le 22 mars. On peut mentionner également la signature en 2019 d'un accord de coopération militaire entre la France et l'Éthiopie, accord finalement gelé deux ans plus tard en raison de la guerre au Tigré.

Quoi qu'il en soit, cette diversification des partenaires n'efface pas la volonté sans cesse réaffirmée de la France de s'ingérer dans les pays de son traditionnel « pré carré » (en tout cas, ceux dont elle ne s'est pas fait chasser). Que ce soit par le biais de relations de proximité avec certains chefs d'État – Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire, Patrice Talon (sur le départ) au Bénin... – ou par des interventions militaires directes – comme au Bénin ou à Madagascar très récemment.

Au final, la France fait aujourd'hui en Afrique ce qu'elle a toujours fait : chercher de nouveaux points d'appui de sa politique impérialiste, y compris sur le terrain militaire, tout en maintenant son emprise, partout où elle le peut, sur ses anciennes colonies. Une réalité qu'une vague opération de relooking – une de plus – ne suffira pas à masquer.

Benoît Godin

RELOOKER LA FRANÇA-AFRIQUE ?

RÉSOLUTION DE L'ONU SUR LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE

LA FRANCE ET SON « PLUS GRAVE » DÉNI COLONIAL

La traite et l'esclavage des Africain·e·s déclarés « *plus graves crimes contre l'humanité* » par les Nations unies. Une mesure surtout symbolique, reposant sur une formulation superlative discutable, mais révélatrice du prisme colonial persistant en Occident, France y compris.

Le 25 mars 2026, journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage, l'Assemblée générale des Nations unies votait à une très large majorité – 123 États sur 193 – une résolution qualifiant la « *traite transatlantique* » et « *l'esclavage racialisé des Africains* » de « *plus graves crimes contre l'humanité* ». La mesure, portée par le Ghana au nom du Groupe des États d'Afrique, a essentiellement valeur de symbole, mais elle révèle également le malaise évident des pays occidentaux sur le sujet.

Il suffit pour s'en convaincre de regarder le détail des votes. Seuls trois pays ont voté contre : les États-Unis, Israël et l'Argentine. Sans grande surprise, tant ceux-ci constituent aujourd'hui les figures de proue d'une internationale fasciste dévastatrice. 52 autres États ont préféré s'abstenir, parmi lesquels l'ensemble des membres de l'Union européenne (UE). Dont la France bien sûr. Son représentant, Sylvain Fournel, a justifié la position tricolore par le risque d'une mise en concurrence des tragédies historiques « *qu'il n'y a pas lieu de comparer, sauf à le faire au détriment de la mémoire des victimes* » (*Courrier international*, 25/03). Des arguments assez similaires à ceux avancés par le reste de l'UE et le Royaume-uni, lui aussi abstentionniste.

La justice réparatrice en arrière-plan

Cette qualification de « plus grave » crime contre l'humanité, en semblant instaurer de fait une hiérarchie dans l'horreur, interroge en effet. On ne peut oublier que la « traite négrière » est inextricablement liée à la conquête de la totalité du continent américain et à

l'extermination systématique de ses peuples autochtones, tragédies majeures de l'histoire humaine qui courent jusqu'à nos jours. Difficile donc de suivre le chef de la diplomatie ghanéenne lorsque, pour défendre la résolution onusienne, il affirme que de « *toutes les atrocités qui ont eu lieu dans l'histoire de l'humanité, aucune autre n'a été aussi systémique, aussi longue* » que la traite transatlantique et l'esclavage.

Pour autant, impossible de ne pas voir que les questionnements, légitimes, autour de cette formulation servent ici de prétextes bien commodes à la France, comme aux autres puissances impérialistes, pour dissimuler les véritables raisons de son opposition à peine maquillée au texte.

Elles sont déjà d'ordre basement pécuniaire : derrière cette résolution se profile l'enjeu de réparations matérielles, qui donnent à l'Occident des sueurs froides puisqu'elles pourraient se chiffrer en milliards d'euros. Cette revendication ne cesse de prendre de l'ampleur parmi nombre de pays ayant subi esclavage et colonisation, et notamment au sein de l'Union africaine qui avait déjà fait de 2025 une année de la « *justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations* ». Le président du Ghana, John Dramani Mahama, l'a d'ailleurs affirmé clairement : la résolution portée par son pays vise à « *affirmer la vérité et tracer la voie vers la guérison* », mais aussi vers « *la justice réparatrice* » (communiqué de presse de l'Onu, 25/03).

Hiérarchie raciale persistante

Mais ce qui « gêne » la France dans la résolution du 25 mars vient aussi (surtout ?) du lien qu'elle souligne entre

traite et racialisation. Et plus encore de son rappel que la « *hiérarchie raciale* » instaurée alors persiste aujourd'hui encore « *sous la forme d'un racisme structurel, d'inégalités raciales, de sous-développement, de marginalisation et de disparités socioéconomiques qui touchent les Africains et les personnes d'ascendance africaine partout dans le monde* ».

Une réalité que l'État français préférerait dissimuler, lui qui n'en a pas fini, loin de là, avec une histoire coloniale qui continue de s'écrire dans ses quartiers populaires, dans son ancien empire africain ou dans ses « outre-mers », Kanaky-Nouvelle-Calédonie en tête. L'abstention française s'inscrit d'ailleurs dans un contexte national où le refus véhément de toute « repentance coloniale », le racisme et la négrophobie envahissent les discours publics – les réactions à l'élection de l'« insoumis » Bally Bagayoko à la mairie de Saint-Denis-Pierrefitte en ont encore donné récemment un exemple saisissant.

Dans ce contexte, mettre en lumière les horreurs de la « traite négrière » – acte fondateur de la domination blanche, précurseur des colonisations à venir, annonciateur du capitalisme mondialisé... et plus encore – s'avère, pour le moins, subversif. Le refus unanime du bloc occidental de voter la résolution du 25 mars ne relève donc pas tant d'une lâche réticence à reconnaître des crimes dont il a été le bénéficiaire, mais d'abord d'une détermination à ne pas compromettre, en dénonçant ses fondements, un ordre mondial actuel tout à leur avantage.

Benoît Godin

L'EUROPE TOUJOURS PLUS FORTERESSE

L'Union européenne poursuit inlassablement sa politique d'éradication des droits des migrant·e·s. Grâce à une alliance droite/extrême droite, le Parlement européen a adopté un règlement permettant des expulsions toujours plus nombreuses et rapides.

Le 26 mars, les député·e·s européen·ne·s ont voté un nouveau règlement au nom limpide : « Retour ». Un acte législatif qui, selon Migreurop (qui en fournit une analyse détaillée¹), franchit « *de nouvelles lignes rouges en matière de droits des étrangers* » : « *criminalisation renforcée, encampement généralisé, externalisation tous azimuts, risques accrus pour leur intégrité physique et mentale, recul des droits institutionnalisés* ».

Ce règlement vient remplacer une précédente directive de 2008 jugée pas assez contraignante et efficace par le Conseil européen, qui appelait, dès 2024, à un nouveau cadre juridique pour « *accroître les taux de retour* » estimés bien trop insuffisants.

Un texte durci tout au long de son processus d'élaboration entamé en 2025. C'est finalement une version portée par le député français, vice-président des Républicains, François-Xavier Bellamy (groupe du Parti populaire européen) qui a été proposée au Parlement européen et adoptée². L'occasion d'un nouveau front raciste entre la droite et l'extrême droite contre les exilé·e·s, un mois après leur vote commun pour adopter une liste de « *pays tiers sûrs* » où renvoyer les personnes expulsées (relire notre édito de mars).

Expulser plus et plus vite

Bellamy peut se vanter auprès de *Valeurs actuelles* (11/03) d'avoir remporté « *une victoire historique* » : le règlement « Retour » porte un coup funeste aux droits des migrant·e·s en établissant une série de procédures d'expulsion « *plus rapides, plus*

simples et plus efficaces »³ des personnes sans droit de séjour dans l'Union européenne (UE). Il vient compléter le Pacte européen sur l'immigration et l'asile voté en 2024, qui violait déjà nombre de droits fondamentaux, mais était jugé encore trop limité...

Rompant avec la notion de « *départ volontaire* » de la directive de 2008 (qui laissait – en principe – un délai avant une expulsion), ce règlement « Retour » impose des expulsions forcées. De plus, pour empêcher les migrant·e·s présent·e·s illégalement de se déplacer d'un État de l'UE à un autre, les décisions d'expulsion prises par un État membre peuvent désormais être exécutées par les autres, et ce sans avoir à relancer toute une procédure administrative.

Autre régression majeure, le texte maintient bien hypocritement le droit au recours contre une décision de renvoi, mais l'exercice de ce droit ne suspend plus automatiquement l'expulsion ! Quant aux personnes frappées d'une mesure d'expulsion, elles sont soumises à une « *obligation de coopération* », sous peine de sanctions financières et pénales.

Pour résoudre l'obstacle de pays refusant de réadmettre leurs ressortissant·e·s, le règlement innove : « *L'Union subordonnera désormais l'octroi de visas, la conclusion d'accords commerciaux et l'aide au développement au niveau de coopération des pays tiers en matière de réadmission* »⁴. En même temps, le texte valide les expulsions dans des pays soi-disant « sûrs », avec lesquels l'UE ou ses États membres ont conclu des accords, pour « *accueillir* » celles

et ceux qui ne peuvent être renvoyé·e·s dans leur pays d'origine – sans aucune garantie que soient respectés leurs droits.

Enfermer plus et plus longtemps

Considéré jusque-là comme devant intervenir en dernier ressort, l'enfermement devient quasi systématique avec cette nouvelle législation qui multiplie les motifs de détention : vérification d'identité et de nationalité, refus de coopérer, entrave à la procédure de renvoi, risque de fuite, etc. Y compris pour les personnes considérées vulnérables. La « *rétenion* » des familles accompagnées de mineur·e·s est désormais autorisée. Également celle des mineur·e·s isolé·e·s en « *dernier recours pour garantir l'exécution effective des décisions d'éloignement* »⁵.

Un enfermement dont la durée maximale passe de 18 à 24 mois, prolongeable indéfiniment en cas de menaces à « *l'ordre public* » ou à la « *sécurité* ».

« *En aggravant ou créant de nouvelles violations des droits à l'échelle transnationale* », ce règlement, ainsi que le dénonce Migreurop, « *illustre surtout l'obsession anti-migratoire européenne, et l'adhésion aux idées d'extrême droite qui gangrèment tant l'espace public que les institutions de l'Union* ». Et renforce encore au sein de l'UE une véritable machine de guerre raciste contre les migrant·e·s, au mépris des droits humains qu'il est de plus en plus urgent de défendre.

Jean Boucher

¹ « Adoption du règlement européen "retour" : la mise à mort du droit international », *Migreurop.org* (26/02/2026).

² « Au Parlement européen, la droite réussit un putsch sur le renvoi des exilés expulsables », *Mediapart* (10/03/2026).

³ Communiqué de presse de la commission européenne (11/03/2025).

⁴ « La réforme européenne des retours : un tournant dans la politique migratoire de l'UE ? », *Observatoire de l'immigration et de la démographie* (26/02/2026).

⁵ *Ibid.*

MADAGASCAR UN EXTRACTIVISME LINGUISTIQUE AU SERVICE DE L'IA FRANCOPHONE

Si les récents événements ont rappelé l'intérêt géostratégique de la France à maintenir son implantation à Madagascar¹, cette dernière permet également à de nombreuses entreprises tricolores d'y sous-traiter des services indispensables. Notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Entre Chat GPT, Mistral ou encore Claude, le développement de l'intelligence artificielle (IA) attire aujourd'hui toutes les attentions. Mais la part importante du travail humain nécessaire à son développement est moins connue. Pour l'IA francophone, ce travail repose en grande partie sur des personnes malgaches, qui mettent ainsi leur connaissance de la langue et de la culture françaises au service d'entreprises françaises ou francophones.

Héritages linguistiques et fractures coloniales ?

Rembobinons. Avant la colonisation, plusieurs parlers issus de la même famille linguistique austronésienne coexistaient à Madagascar. Au XIX^e siècle, le Royaume merina développe une administration centralisée depuis Antananarivo, unifiant une partie du pays sous son contrôle. Sa variante linguistique devient alors la première forme écrite et standardisée du malgache, utilisée dans l'administration et les échanges officiels. Les autres royaumes et régions continuent cependant à employer leurs variantes locales.

Madagascar est colonisée par la France en 1896 et placée sous son administration. Celle-ci y impose une organisation économique fondée sur l'extractivisme des nombreuses ressources de la Grande Île (café, vanille, minerais, bois...). Après l'insurrection de 1947, dont la répression violente fait jusqu'à une centaine de milliers

de morts du côté malgache, Madagascar obtient officiellement son indépendance en 1960. Mais la France reste un acteur clé du pays, maintenant en partie l'organisation politique et économique coloniale à travers des élites francophones et une administration calquée sur le modèle français. La langue française reste dominante dans l'enseignement et les institutions, alors que le malgache n'est enseigné à l'école que comme une langue secondaire.

Cette « diglossie », c'est-à-dire cette pratique de deux langues aux statuts hiérarchiquement différents, renforce les inégalités sociales, le français étant surtout valorisé dans l'administration et les milieux scolaires favorisés, tandis que le malgache reste la langue majoritaire du quotidien. En mai 1972, les voix malgaches réclament la fin de cet ordre établi, en particulier dans l'enseignement. Ce qui mène à la Deuxième République et à la « malgachisation » engagée par le président Didier Ratsiraka, qui vise à réduire l'influence française dans l'administration, l'économie et surtout l'éducation.

La France et la francophonie post « décolonisation »

La politique linguistique de l'État malgache reste complexe et instable, avec une hiérarchisation variable des langues selon le pouvoir en place. En 2007, le président Ravalomanana ajoute l'anglais aux langues officielles, alors que celui-ci est absent du pays. Un ajout annulé par les

régimes suivants. À partir de 2010, le pays se réoriente vers la promotion de la langue française et accueille même le Sommet de la francophonie en 2016. À cette occasion, l'Observatoire malgache de la vie publique, la SeFaFi, soulignait que la population n'a cependant jamais été consultée sur la politique linguistique de son pays, alors même qu'elle soulève des enjeux sociaux fondamentaux².

Selon les chiffres communiqués par Clément Duhaime, numéro deux de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), seulement 6 % de la population malgache maîtrisaient le français oral et écrit en 2014. Une partie de ces Malgaches francophones appartiennent à la classe dirigeante de la nation et continuent à être formés en France – ENA, Sciences Po, ENS... – participant à maintenir la suprématie de la langue et des grandes écoles françaises. La langue française se maintient ainsi comme un marqueur social de prestige. En conséquence, un bon niveau de français est requis pour accéder aux postes prestigieux de l'enseignement, de l'administration ou pour travailler dans des entreprises étrangères.

C'est pourquoi un grand nombre de Malgaches se tournent eux aussi vers une éducation en français et « à la française » – un phénomène d'autant plus marqué que Madagascar a conservé le système de scolarité français après 1960. En 2024, d'après l'OIF, Madagascar est le pays ayant le plus grand nombre d'apprenant·e·s inscrit·e·s dans des Alliances françaises au niveau mondial. En parallèle, l'éducation primaire et secondaire privée francophone a

¹ « À Madagascar, la Gen Z contre la Françafrique », *Décolonisons* n°353 (décembre 2025), et « À Madagascar, la Françafrique ne perd pas de temps », *Décolonisons* n°357 (avril 2026).

² « Langue malgache et francophonie », tribune de la SeFaFi (10/11/2016).

une place prépondérante dans le pays. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) comptait pas moins de 22 écoles conventionnées sur l'île pour l'année 2024/2025. Une partie des élèves de ces écoles viennent ensuite poursuivre leurs études dans l'Hexagone : la même année, l'organisme de gestion des étudiant·e·s étranger·e·s Campus France dénombrait 6324 malgaches inscrit·e·s dans des établissements supérieurs en France.

La place de la francophonie a un double impact. L'image extrêmement prestigieuse de la langue française dans la vie sur le territoire maintient d'abord la domination culturelle et économique de l'île par la France, ce qui favorise également l'établissement à Madagascar de nombreux·ses Français·e·s (entre 35 000 et 40 000 en 2024) et l'implantation de nombreuses entreprises tricolores.

Des annotateurs bien formés, mal rémunérés

Aujourd'hui cependant, dans ce pays parmi les plus pauvres au monde, la maîtrise du français n'est plus une condition suffisante pour accéder à un niveau de vie élevé. Et les entreprises de l'IA francophone en profitent. Comme les autres secteurs de la sous-traitance des services, celles-ci bénéficient ici des compétences de travailleur·euse·s parfaitement francophones... avec de très bas salaires.

Le développement de l'IA au niveau mondial repose sur le travail d'annotateur·rice·s : des humains qui associent des images, des textes ou des sons à des labels précis, alimentant de grandes bases de données sur

lesquelles les IA s'entraînent. Ainsi, pour apprendre à identifier un chat sur une image, une IA a besoin d'une base de données contenant des milliers d'images de chats détournés et auxquelles le mot « chat » est associé. De la même manière, pour entraîner l'IA à la reconnaissance vocale, il est nécessaire de disposer de milliers d'heures d'enregistrements transcrits par de véritables personnes humaines. Comme d'autres avant elles, les entreprises de l'IA ont donc délocalisé ces tâches fastidieuses aux travailleur·euse·s qui leur coûtent le moins cher.

Le travail d'annotation nécessite des compétences linguistiques, mais aussi des connaissances culturelles importantes sur le pays donneur d'ordre – en l'occurrence, dans le cas des données traitées à Madagascar, la France. Par exemple, lorsqu'une entreprise française souhaite entraîner une IA à reconnaître par vidéo le contenu de plateaux-repas pour le facturer automatiquement à des consommateurs français, elle sous-traite l'annotation de vidéos de plateaux-repas français à des annotateur·rice·s malgaches, qui doivent donc avoir une bonne connaissance des habitudes alimentaires françaises. Pour cette raison, les entreprises de l'IA des anciennes grandes puissances coloniales délocalisent le travail d'annotation dans leurs ex-colonies (comme l'Inde et le Kenya pour l'IA anglophone).

À Madagascar, les entreprises de sous-traitance de l'annotation, comme celles de la sous-traitance des services de manière générale, bénéficient de la politique de « zone franche » de l'État malgache, qui permet à des entreprises étrangères de

l'agroalimentaire, de l'habillement et des technologies de l'information de s'implanter dans le pays en étant exonérées d'impôts.

Dans ce dernier secteur, la grande majorité de ces sociétés sont détenues par des personnes ayant la nationalité française : 26 entreprises sur 48, pour seulement 9 détenues par des personnes de nationalité malgache.

Dans sa thèse³, le sociologue Clément Le Ludec, qualifie cette situation de « data extractivism » – soit en français « extractivisme des données ». D'après son enquête, les annotateur·rice·s sont plus qualifié·e·s que la moyenne de la population malgache et ont bien sûr un bon niveau de français. Ils ont souvent été scolarisé·e·s dans le privé et ont des diplômes universitaires. Leurs compétences sont importantes et même indispensables à la production de jeux de données de qualité.

Mais ces qualités sont bien peu reconnues par les entreprises de sous-traitance qui les emploient et qui bénéficient de la faiblesse du marché du travail malgache. Car les Malgaches diplômé·e·s acceptent faute de mieux ces emplois à bas salaires : autour de 100 € par mois. Par ailleurs, l'organisation du travail dans les entreprises de sous-traitance ne permet pas à ces travailleur·euse·s d'accéder à des postes de direction. Des places occupées par des Français·e·s...

*Antoine Dumarçay, Élio Cabello
& Galla Althabégoïty*

³ *Des humains derrière l'intelligence artificielle - La sous-traitance du travail de la donnée entre la France et Madagascar*, thèse de doctorat de l'Institut Polytechnique de Paris (2024).

EXTRACTIVISME ?

L'extractivisme est un concept introduit en France au début des années 1990 pour décrire initialement le pillage de ressources naturelles par des entités extérieures aux territoires exploités.

Dans une perspective décoloniale, l'extractivisme devient une entreprise prédatrice d'un pouvoir colonial sur un territoire colonisé. Il participe de l'accaparement des terres et des ressources dans un rythme rapide, ne permettant pas leur renouvellement et entraînant la dépossession de ces ressources pour les populations locales.

Si le concept permet au départ de décrire l'accaparement de ressources naturelles, l'importance de l'emprise de certains opérateurs privés et financiers sur d'autres types de ressources amène à étendre le concept à d'autres domaines comme le tourisme ou le développement immobilier urbain. Des auteur·ice·s comme Jen Preston, Julia Morris ou Christa Wichterich ont aussi développé le concept d'extractivisme racial pour parler de l'exploitation, pour des filières « en tension », de main d'œuvre étrangère et/ou sans-papier, tolérée car nécessaire, et exploitée car précaire.

Nous choisissons de reprendre les travaux des auteur·ice·s cité·e·s ci-dessus pour parler d'un extractivisme linguistique dans le cas des travailleur·euse·s de l'IA à Madagascar. En effet, la France et d'autres pays francophones profitent là de leur impact colonial pour revenir exploiter la main d'œuvre de ces territoires. Le système néolibéral mondial permet l'implantation de projets basés sur l'exploitation d'une ressource locale (ici des travailleurs et travailleuses francophones à bas coût) et orientés vers une exportation massive du fruit de cette exploitation.

« CEUX QUI ONT FORGÉ LE “SCANDALE APHATIE” SONT LES VENTRILOQUES DE REPRÉSENTATIONS COLONIALES DU XIX^E SIÈCLE »

En 2025, Jean-Michel Apathie comparait les crimes de la conquête de l'Algérie au massacre d'Oradour-sur-Glane commis par les troupes nazies en 1944, s'attirant les foudres de la droite, de l'extrême droite et même au-delà. Olivier Le Cour Grandmaison leur répond dans un livre percutant, *Oradour coloniaux français*. Il décortique pour nous un « roman impérial-républicain » qui sévit toujours, hélas.

Le point de départ de ton livre, c'est une petite phrase du journaliste Jean-Michel Apathie sur RTL en février 2025 (lire notre recension ci-contre). Sa comparaison des atrocités de la colonisation avec ceux du nazisme a soulevé une levée de boucliers de toutes parts. Mais il n'est ni le seul, ni le premier...

Olivier Le Cour Grandmaison : C'est vrai. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et plus encore après le début du dernier conflit algérien le 1er novembre 1954, lorsque des voix se sont élevées contre les massacres, la torture, les exécutions sommaires et les disparitions forcées en Algérie, les comparaisons avec certains crimes commis par les armées allemandes sont assez courantes.

D'anciens résistants – qui savent ce que les termes de « terroristes, bandits, hors-la-loi... », employés par le régime de Vichy et l'Occupant, ont justifié – interpellent alors leurs compagnons de lutte en mobilisant les principes démocratiques au nom desquels ils ont combattu ensemble. Et notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qu'ils conçoivent comme un droit universel contre la majorité de leurs contemporains... y compris les dirigeants de la SFIO, qui limitent ce droit aux peuples blancs. C'est ainsi que l'État français peut s'arroger « le droit » de décider du sort des peuples du Maghreb, d'Afrique et d'ailleurs.

Dix ans après la fin du second conflit mondial, la référence aux pratiques criminelles des troupes allemandes fonctionne comme une critique des méthodes parfois similaires employées par les forces françaises engagées en Algérie. Des résistants, comme Paul Teitgen, alors secrétaire général de la préfecture d'Alger, un célèbre compagnon de la Libération, Claude Bourdet, des historiens, comme entre autres Pierre Vidal-Naquet, des journalistes, parmi lesquels Hubert Beuve-Méry, directeur du journal *Le Monde*, des (r)appelés du contingent et des intellectuel-le-s... Tou-te-s fustigent l'instauration d'une Gestapo tricolore et les Oradour ultra-marins perpétrés en Algérie française. Cette colonie où a été mise en œuvre la doctrine de la guerre contre-révolutionnaire avec son cortège de tortures systématiques, d'exécutions sommaires, de massacres, de déportations de civil-e-s – plus de 2 millions de personnes – et de disparitions forcées commises avec l'aval du pouvoir politique.

Et tou-te-s se sont heurté-e-s aux réactions indignées et aux accusations hyperboliques de nombreux responsables politiques affirmant que tout cela n'est que calomnie. Ce qui a parfois justifié de graves atteintes aux droits et libertés fondamentales : censure, perquisitions, poursuites et procès. Au nom de la défense de l'honneur de la République et de ses armées engagées contre les « terroristes du FLN », de telles

comparaisons sont jugées scandaleuses.

D'une certaine façon, cette histoire se répète aujourd'hui. Ceux qui ont forgé le « scandale Apathie », c'est-à-dire les droites de gouvernement radicalisées, les extrêmes droites, les médias de propagande continue du groupe Bolloré, sont les ventriloques de représentations très classiques façonnées au tournant du XIX^e siècle selon lesquelles la France ne saurait commettre de tels actes.

Le sous-titre de ton ouvrage, c'est « Contre le roman national ». En quoi la question coloniale a-t-elle participé à l'écriture de ce « roman » fabriqué sous la Troisième République, au moment où la France devient la deuxième puissance impérialiste du monde ?

Pour filer la métaphore littéraire, le roman national-républicain comporte en effet un chapitre particulièrement important pour les fondateurs et dirigeants de la Troisième République, et pour leurs successeurs jusqu'à nos jours. Un chapitre qui pourrait être intitulé « impérial-républicain ». Il est bâti sur une opposition forgée pour justifier « la course à l'Afrique », à la suite de la Conférence de Berlin en 1885. Une opposition entre les colonisations espagnole et britannique, reposant sur la guerre et la volonté de piller les territoires conquis en asservissant les « indigènes », et la colonisation conduite par l'Hexagone, soi-disant conforme aux traditions universalistes et émancipatrices françaises comme aux principes républicains.

[suite page 10]

ORADOUR-EN-DJURDJURA ? OUI, ÇA EXISTE !

Dans son livre court et érudit, intitulé *Oradour coloniaux français* (Les liens qui libèrent, novembre 2025), le politologue Olivier Le Cour Grandmaison développe, preuves à l'appui, un discours implacable contre les thuriféraires de la colonisation dont il décrypte le langage.

Rembobinons. Le 25 février 2025 sur RTL, lors d'un débat sur les relations entre France et Algérie, le journaliste Jean-Michel Apathie, peu connu pour sa radicalité, évoque les descendant·e·s des colonisé·e·s gardant à la mémoire les sévices endurés par leurs ancêtres de la part des colons. Puis il dit textuellement : « *Chaque année, en France, on commémore le massacre d'Oradour-sur-Glane [en date du 10 juin 1944, ndlr], c'est-à-dire le massacre de tout un village. Mais on en a fait des centaines en Algérie ! Est-ce qu'on en a conscience ?* » « *Blasphème !* », crient aussitôt « *les gardiens du temple national* » tels les scribes et les pharisiens des Évangiles à propos de Jésus. Pourtant, il s'appuyait sur ses lectures. « *Pour qui veut s'informer, les livres existent, ils sont accessibles et disponibles* », écrit-il dans sa post-face au livre d'Olivier Le Cour Grandmaison.

Pour ce dernier, cette « *affaire Apathie* » n'est pas anecdotique, mais au contraire lui permet d'observer et d'« *analyser in vivo les principaux mécanismes [...] de défense employés [...] pour assurer la pérennité des mythologies impériales-républicaines* ». En effet, selon celles-ci, il existe « *une innocence ontologique de la France coloniale* » dont « *les caractéristiques essentielles* », telles la France « *des Lumières* » ou « *des droits de l'homme* » ou « *révolutionnaire* », lui rend impossible « *par nature* » toute commission d'atrocités et donc toute comparaison avec l'Allemagne nazie, son histoire et ses pratiques.

Pour dissiper le brouillage médiatique répandu aux dépens des professionnels de la recherche, l'auteur analyse les procédés discursifs des « *mythologues* » et « *mythographes* » tels que Pierre

Nora, Alain Finkelkraut, Mona Ozouf... et même du défunt Lionel Jospin marchant alors dans les gros sabots de Jacques Chirac.

Guerre innommable

Mais *Oradour coloniaux français* n'est pas seulement un livre circonstanciel, il présente aussi, dans un langage accessible à tou·te·s, la substantifique moelle de son livre immense paru en 2005 chez Fayard, *Coloniser, exterminer*, sous-titré : *Sur la guerre et l'État colonial*. Olivier Le Cour Grandmaison y décrit, sources historiques à l'appui, le caractère unique et brutal, « *sui generis* », « *innommable* » au sens propre car « *inédit* » de la guerre de conquête de l'Algérie, par rapport aux guerres menées en Europe.

Les contemporains eux-mêmes l'affirment, les acteurs les premiers, tel le capitaine Cler, et n'euphémisent pas, eux, tel Alexis de Toqueville qui en rajoute par ses conseils sadiques : « *La destruction des "moissons" doit être réalisée "à l'époque des récoltes" pour renforcer leurs effets. Conjuguée à "l'interdiction du commerce", l'une et l'autre contribueront à désoler les tribus.* » Des conseils sans doute superflus pour le général Bugeaud menant, à partir de 1840, sa brutale guerre de « *pacification* » de l'Algérie.

Thanatopolitique

« *Pacification !* » Olivier Le Cour Grandmaison a recours à des mots bien plus durs pour désigner ce genre d'agression à long terme d'un peuple par un autre : « *guerre absolue* » (Clausewitz, en 1832), « *urbanicide* » (mot en usage – et en pratique ! – depuis l'antiquité grecque), « *crimes contre l'humanité* » et « *génocide* » (Raphaël Lemkin, 1945-1946). Outre l'extermination ou la déportation de millions de personnes, comment nommer la destruction totale de leur milieu de vie : « *vider les silos, raser les gorbis* », champs, cheptel, oasis, palmiers, figuiers, oliviers, afin que les survivant·e·s ne puissent jamais y



revenir ? Comment nommer l'anéantissement de leurs traditions et coutumes et les innombrables viols des filles et des femmes ? « *Ethnicide* » ?

Cette pacification signifie-t-elle paix des cimetières ? Non, même pas, car, ultime blessure symbolique, les sépultures sont profanées et les survivant·e·s ne peuvent enterrer leurs mort·e·s selon leurs rituels... Un autre mot résume tout cela : « *thanatopolitique* » – du grec thanatos, la mort.

En juin 1846, Lamartine dénonce, vainement, à l'Assemblée nationale, des faits rapportés par *Le Moniteur algérien* : un Oradour – osons, nous aussi, l'anachronisme ! – dans le Djurdjura et une déportation dans des conditions telles que 3000 « *âmes* » seulement sur 7000 arrivent vivantes à Alger où les militaires les conduisaient. Car, si maintenant, « *on* » ne veut pas savoir et « *on* » euphémise, à l'époque, « *on* » savait. Et « *on* » savait tellement bien qu'« *on* » a pratiqué notre thanatopolitique dans toutes nos autres colonies, et ce, même au-delà de la proclamation des indépendances, comme jusqu'en 1971 au Cameroun – usage du napalm et autres « *gadgets* » de torture modernes en plus.

Nicole Maillard-Déchenans

Pour Jules Ferry et ceux qui soutiennent sa politique de conquête, la colonisation est ainsi présentée comme un moyen de civiliser les « races inférieures » et de les arracher à leur misère grâce à la « mise en valeur » des colonies. C'est-à-dire à l'exploitation optimale des ressources naturelles et des terres, laquelle est supposée profiter aussi aux populations « indigènes ».

C'est ainsi que les noces singulières de la République et de l'impérialisme ont été scellées avec le soutien de nombreuses personnalités qui ont joué un rôle majeur dans l'élaboration de cette mythologie et dans la légitimation de la colonisation. Je pense, entre autres, à Ernest Renan et à Victor Hugo qui ont soutenu cette dernière pour diverses raisons, notamment liées à leur volonté de restaurer l'autorité de la France en Europe et dans le monde, et de contribuer aussi à combattre la révolution au lendemain de la Commune de Paris. L'exportation d'une fraction des classes pauvres et dangereuses dans les outre-mers est pensée par eux et de nombreux contemporains comme un moyen de résoudre en partie la question sociale qui les hante.

Un chapitre de ton livre est intitulé « Guerre coloniale et guerre totale en Algérie ». En quoi la Guerre d'Algérie, ou plus exactement – tu insistes sur ce point – les guerres d'Algérie sont-elles des « guerres totales » ?

La dernière guerre d'Algérie, celle qui débute le 1er novembre 1954, s'inscrit dans un continuum de violences extrêmes qui doivent beaucoup aux méthodes du général Bugeaud lorsqu'il est nommé gouverneur général de cette colonie. C'est à cette époque, les années 1840, que cette guerre coloniale devient une guerre totale qui repose sur l'effondrement de la distinction entre civils et militaires, et la disparition de la distinction entre champs de bataille et sanctuaires. Nous ne sommes plus dans un conflit interétatique conventionnel, régi par des dispositions internationales destinées à protéger autant que faire se peut les civils, en leur permettant de se réfugier dans des hôpitaux, des marchés et des lieux de culte, par exemple, où ils doivent pouvoir échapper aux violences des combats.

Cela a pour conséquences des massacres des civils au motif qu'ils soutiennent ceux qui résistent les armes à la main aux



Tony Johannot, *Les Grottes du Dabra*, 1845, eau-forte.

forces françaises. Ces massacres s'inscrivent dans une véritable stratégie de la terreur. C'est dans ce contexte que sont pratiquées plusieurs « enfumades » meurtrières, comme celle commise par les soldats du général Pélissier dans les grottes du Dahra les 18 et 19 juin 1845. Cette disparition des sanctuaires destinés aux civils débouche là aussi sur une stratégie revendiquée : la destruction parfois presque complète d'oasis, de villes et de villages. En 1841, Alexis de Tocqueville affirme ainsi qu'il est de « la plus haute importance de ne laisser subsister ou s'élever aucune ville dans les domaines d'Abd el-Kader » et de « détruire tout ce qui ressemble à une aggrégation permanente de population ».

À l'époque, les officiers supérieurs et nombre de responsables politiques savent que la guerre menée par Bugeaud est une guerre exceptionnelle, « *sui generis* » comme certains l'écrivent.

Pourquoi la France refuse-t-elle toujours de reconnaître sa responsabilité dans les méfaits et crimes coloniaux ?

En effet, les responsables des droites de gouvernement, du mal nommé « bloc central », mais aussi nombre de dirigeants socialistes passés et présents refusent de reconnaître les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis dans les territoires de l'empire.

Les premiers parce qu'ils sont frappés d'un strabisme divergent et ancien vers le Front national hier, vers le Rassemblement national aujourd'hui. Pour preuve, ils

défendent depuis longtemps, comme cette dernière formation politique, une conception apologétique du passé colonial français, mobilisé comme une ressource partisane et électorale d'autant plus importante que la concurrence entre les prétendus « centristes », les Républicains et les extrêmes droites s'exacerbe toujours plus dans le contexte délétère que l'on sait.

Les seconds en raison de leur pusillanimité et de la peur d'affronter les partis précités sur ce terrain politique, culturel et historique essentiel. De là, entre autres, ces conséquences désastreuses puisque les extrêmes droites et les droites radicalisées ont ainsi le champ libre.

Quant aux héritiers des immigrations coloniales et post-coloniales, ils demeurent victimes de discriminations mémorielles et commémorielles qui s'ajoutent à toutes celles qu'ils subissent par ailleurs.

Comment interpréter, selon toi, le fait que l'Algérie ait retiré de sa récente loi criminalisant la colonisation française l'exigence d'excuses officielles et de réparations généralisées ?

En ce qui concerne les autorités algériennes, le revirement opéré confirme, une fois de plus, que la raison d'État et la diplomatie l'emportent sur la volonté de savoir et sur l'histoire. Toutes deux sont assujetties, des deux côtés de la Méditerranée, à des considérations politiques et partisans, et aux mythologies nationales et opposées de ces deux pays.

Propos recueillis par Jean Boucher

LA FRANÇAFRIQUE À L'ŒUVRE

GABON : RÉSEAUX SOCIAUX COUPÉS, FRANCE SILENCIEUSE

Un général putschiste élu à 94 % coupe les réseaux sociaux pour museler son peuple. La France, qui crie à la dictature au Sahel, applaudit en silence à Libreville. Deux poids, deux mesures, mais les mêmes intérêts économiques et géostratégiques.

Dans de nombreux pays africains, les périodes électorales ou de fortes tensions sociales s'accompagnent désormais d'une pratique devenue presque routinière : la suspension d'Internet et des réseaux sociaux. Présentées comme des mesures de maintien de l'ordre, ces coupures constituent en réalité des atteintes graves aux libertés fondamentales : liberté d'expression, droit à l'information et à la communication.

Le Gabon s'inscrit pleinement dans cette tendance. Mais au-delà de la décision elle-même, un autre élément interpelle : le soutien persistant de la France, pourtant prompt à dénoncer les dérives autoritaires de certains autres pays étrangers.

Au cœur d'une contestation sociale

Début 2026, le pays est traversé par une vague de contestation sociale inédite depuis l'arrivée au pouvoir de Brice Clotaire Oligui Nguema en août 2023¹ : grève prolongée des enseignant-e-s², mobilisation dans les secteurs de la santé et des médias publics, élargissement progressif du mouvement à différentes couches de la société. Les plateformes numériques deviennent alors des espaces centraux de diffusion d'informations alternatives et de coordination.

Le 17 février 2026, la Haute autorité de la communication (HAC) annonce alors la suspension « jusqu'à nouvel ordre » des réseaux sociaux sur l'ensemble du territoire. L'argument avancé est classique : lutter contre la diffusion de contenus jugés

« haineux », « diffamatoires » ou susceptibles de menacer la stabilité des institutions. Mais cette justification officielle peine à masquer les objectifs réels. À savoir d'abord désorganiser les mobilisations, en empêchant la coordination rapide des acteurs sociaux ; mais aussi réduire la visibilité des contestations, en limitant la circulation d'images, de témoignages et de preuves ; enfin reprendre le contrôle du récit, en imposant une version institutionnelle des événements.

En mars 2026, le parti d'opposition Ensemble pour le Gabon, dirigé par Alain-Claude Bilie-By-Nze, porte plainte contre la HAC devant le tribunal de Libreville. Le 16 mars, celui-ci se déclare incompétent³ pour trancher le litige. La suspension des réseaux sociaux demeure.

Malgré cela, la population s'adapte. Le recours massif aux VPN⁴ permet de contourner partiellement les restrictions, révélant à la fois la résilience des citoyen-ne-s et les limites techniques de ce type de censure.

Une pratique récurrente

Le Gabon est coutumier du fait. En 2016, la réélection contestée d'Ali Bongo Ondimba face à Jean Ping — qui revendiquait sa propre victoire — s'était accompagnée d'une coupure totale d'Internet pendant cinq jours. L'objectif était transparent : empêcher que les images des irrégularités électorales et de la répression sanglante qui s'ensuivit ne franchissent les frontières. Une enquête du magazine *Marianne*⁵ a récemment révélé que le Quai d'Orsay aurait été soupçonné

de caviarder une liste de documents réclamés par la gendarmerie française pour enquêter sur cette répression, ainsi que sur une possible implication de Français dans cette répression.

En 2023, nouvelle élection présidentielle, nouvelle contestation populaire des résultats : l'accès à Internet est de nouveau coupé, avant d'être rétabli dans la foulée du putsch qui porte le général Oligui Nguema au pouvoir. Ce dernier perpétue ainsi aujourd'hui l'héritage autoritaire du régime dont il était lui-même l'un des piliers en tant qu'ancien aide de camp d'Omar Bongo.

La Françafrique en toile de fond

Rien de tout cela n'entache le soutien de Paris. Pour le comprendre, remontons une fois encore à la mécanique profonde de la Françafrique. Petit pays du golfe de Guinée, riche en ressources naturelles, le Gabon est depuis son indépendance en 1960 l'un des bastions du système néocolonial français. Dès l'aube de la décolonisation, Paris place à sa tête Léon M'ba, puis Omar Bongo, qui conservera le pouvoir pendant 42 ans, jusqu'à sa mort en 2009. Son fils Ali lui succède après un scrutin validé sans sourciller, malgré des irrégularités en cascade, par la France.

Les ressources gabonaises ont été livrées de longue date aux appétits des multinationales françafricaines : Elf puis TotalEnergies, Perenco, Bolloré, les forestiers Rougier et Danzer... Les rapports entre Paris et Libreville ont ainsi toujours relevé davantage de la gestion

¹ « Gabon : Coup d'État contre Bongo, mais pas contre la France », *Billets d'Afrique* n° 330 (septembre 2023).

² « Gabon : les enseignant-e-s reconduisent leur grève pour obtenir la régularisation de leurs carrières », *Internationale de l'éducation Afrique* (26/01/2026).

³ « Réseaux sociaux suspendus au Gabon : le tribunal de première instance se déclare incompétent », RFI (17/03/2026).

⁴ De l'anglais *virtual private network*, pour *réseau privé virtuel*, un VPN fournit une connexion protégée à Internet, permettant entre autres de camoufler l'identité en ligne et l'emplacement géographique de l'utilisateur-ice.

⁵ « Le Quai d'Orsay a entravé une enquête pour crimes contre l'humanité au Gabon », *Marianne* (05/03/2026). Voir aussi notre édito d'avril : « La Françafrique contre la justice ».

d'intérêts privés partagés que d'une relation entre États souverains égaux. « *Le Gabon sans la France, c'est une voiture sans chauffeur, la France sans le Gabon, c'est une voiture sans carburant* », affirmait Omar Bongo dans les années 1980.

Le 30 août 2023, en pleine contestation du résultat des élections présidentielles, la garde républicaine renverse un Ali Bongo affaibli par un AVC en 2018, son propre entourage se retournant contre lui. La France adopte alors une posture de réserve calculée. Elle se garde de condamner fermement le coup d'État, à rebours de la position qu'elle avait affichée avec fracas lors des putschs au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Un « deux poids, deux mesures » logique : au Sahel, les juntas ont tourné le dos à Paris, alors qu'au Gabon, la nouvelle junte entend poursuivre le partenariat.

La relation se (re)consolide ainsi rapidement. Le putschiste Brice Oligui Nguema est reçu à plusieurs reprises en France avant même son élection — dont une visite officielle du 28 mai au 2 juin 2024. Le 13 avril 2025, le militaire est élu président avec 94,85 % des voix — après avoir soigneusement écarté ses principaux adversaires. Emmanuel Macron lui téléphone personnellement pour le féliciter à peine les premiers résultats connus⁶. Fin novembre 2025, lors de sa tournée africaine, le président français fait escale au Gabon et affiche sans ambiguïté son soutien au régime⁷.

Le coût du silence

Albert Ondo Ossa, qui vit désormais en exil sécuritaire en France, se considère toujours comme le véritable vainqueur de la présidentielle de 2023 face à Ali Bongo. Il jure de « *revenir au Gabon par des moyens démocratiques* »⁸ et clame l'illégitimité fondamentale du pouvoir d'Oligui Nguema. Une voix parmi d'autres que Paris feint de ne pas entendre.

Par ailleurs, cette suspension des réseaux sociaux n'est pas un accident de parcours, mais s'inscrit dans un glissement autoritaire plus vaste. Le 26 février, Oligui Nguema promulgue par ordonnance présidentielle un nouveau Code de la nationalité qui fait immédiatement polémique. Le texte instaure une hiérarchie entre « Gabonais d'origine », « Gabonais d'adoption » et « Gabonais d'affiliation » — une classification qui évoque la distinction xénophobe entre « citoyen de souche » et « citoyen de papier », et qui rappelle les pages les plus sombres de l'histoire contemporaine. Le nouveau Code durcit simultanément les conditions d'acquisition de la nationalité et élargit celles de sa perte. L'opposition dénonce ce qu'elle nomme sans détour une dérive ethno-nationaliste.

Là aussi, qu'importe, Paris ne peut se permettre de perdre Libreville. Dans un contexte géopolitique où la France est en net recul sur l'ensemble du continent africain, le Gabon devient d'autant plus précieux qu'il est l'un des derniers verrous de l'influence française en Afrique



subsaharienne. Il reste ainsi l'un des rares pays africains où la France possède depuis 1960 une base militaire, muée en « camp partagé » de formation l'an dernier. Les intérêts économiques demeurent préservés. Le silence sur les libertés bafouées est le prix tacite, jamais avoué, de cette continuité.

Ce silence est un choix politique. Il envoie un message aux dirigeants africains : tant que vous préservez nos intérêts, nous préserverons votre impunité. Il envoie également un message aux peuples africains : vos libertés sont négociables. Elles pèsent moins lourd que les intérêts économiques.

La France ne peut pas, d'un côté, se draper dans les valeurs universelles des droits de l'homme et, de l'autre, couvrir de sa bienveillance un régime qui suspend les réseaux sociaux pour étouffer une grogne sociale. Les sociétés africaines, elles, voient tout et n'oublient rien.

Arol Ketchiemen

⁶ « Présidentielle au Gabon : l'appel téléphonique de Macron à Oligui Nguema », *Jeune Afrique* (13/04/2025).

⁷ « Adapter le modèle néocolonial pour le faire perdurer », *Décolonisons* n°354 (janvier 2026).

⁸ « Je vais revenir par des moyens démocratiques » au Gabon : l'opposant en exil Albert Ondo Ossa se dit le « candidat élu », TV5 Monde (22/03/2026).

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres *Décolonisons !*, le journal anticolonial édité par l'association Survie. Douze pages (seize pour le numéro d'été) pour documenter, décrypter, dénoncer la politique française en Afrique et dans les colonies d'outre-mer.



☐ Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION PAPIER pour un an (soit 11 numéros)

☐ Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION NUMÉRIQUE (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

☐ Je soutiens Survie, j'adhère à l'association

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.

Ou abonnez-vous directement en ligne sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.

La parution dépend des contraintes dues au militantisme : les numéros peuvent (parfois) prendre du retard.

TARIFS France 30€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 40€
Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€